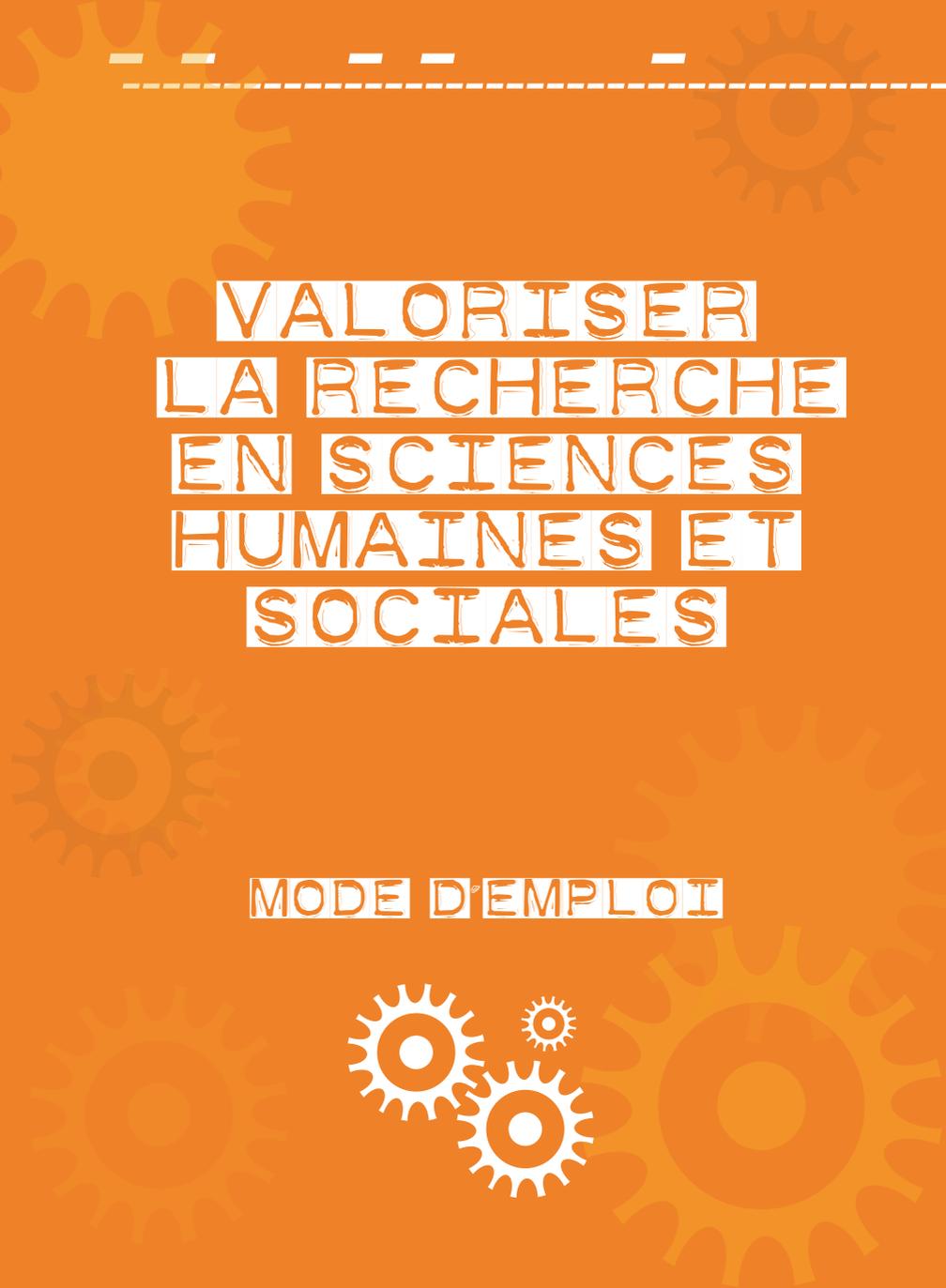




VALORISER LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

MODE D'EMPLOI



SOMMAIRE



MOTS DE POLITIQUE GÉNÉRALE – ÉDITORIAUX

PAGES 1-2

VALORISER VOTRE RECHERCHE : QUOI, POURQUOI, COMMENT ?

PAGES 3-4

- Définition : qu'est-ce que la valorisation de la recherche ?
- Objectifs : pourquoi valoriser ?
- Modalités : comment valoriser ?

LA VALORISATION EN SHS EN ACTIONS

PAGES 5-9

- Des collaborations aux formes multiples
- Le Département « EXPERTISE ET CONSULTANCE »
- La création d'entreprise

FOIRE AUX QUESTIONS

PAGES 10-11

EQUIPE ET STRUCTURES À VOTRE SERVICE – CONTACTS

PAGES 12-13



JEAN GUZZO, VICE-PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE, DÉLÉGUÉ À LA VALORISATION DE LA RECHERCHE ET DES FORMATIONS, ET AUX RELATIONS AVEC LE MONDE ÉCONOMIQUE

«L'Université de Bourgogne est riche de laboratoires de recherche de haut niveau dans chacun de ses champs scientifiques. Elle dispose d'atouts indéniables pour le développement de projets aux interfaces disciplinaires, pour répondre aux besoins croissants d'innovation et de développement sociétal, dans une logique de continuum recherche-innovation.

Le projet d'avenir de l'Université de Bourgogne se construit sur l'équilibre vertueux entre les Sciences Humaines et Sociales et les Sciences Expérimentales. De la santé à l'environnement, du chercheur à l'entrepreneur, tous les projets s'appuient sur les Sciences Humaines et Sociales. La promotion des SHS, leur valorisation et le transfert de savoirs et de technologies, participent pleinement au rôle sociétal de l'université dans un environnement institutionnel favorable à l'innovation.

A cet effet, l'Université de Bourgogne dispose de structures pour vous aider à établir et construire des liens avec des partenaires socio-économiques :

- un point d'entrée privilégié : la MSH de Dijon, structure fédérative de l'Université de Bourgogne, associant des laboratoires en SHS du Grand campus dijonnais, joue un rôle essentiel d'interface entre les disciplines, les acteurs et les partenaires, et de soutien à vos projets de partenariat avec les acteurs socio-économiques ;
- un outil de gestion et de promotion : UB-Filiale, outil de l'Université de Bourgogne, en lien avec la Cellule Valorisation de la recherche de l'Université de Bourgogne qui deviendra la SATT Grand Est, assure la maturation des projets innovants au sein de Synerjinov et la gestion des contrats de partenariat au sein de Welience.

Ce guide pratique présente les outils et dispositifs à votre disposition pour favoriser une valorisation accrue des résultats de vos recherches. Je vous en souhaite une bonne lecture et une fructueuse appropriation.»



FRANCIS AUBERT, DIRECTEUR DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME DE DIJON

« Les Sciences Humaines et Sociales sont méconnues, réduites souvent au supplément d'âme nécessaire aux sciences « dures » et aux technologies. Pourtant, les SHS sont au cœur des réponses que la recherche publique peut apporter aux évolutions de la société et aux enjeux de développement. Il nous faut davantage le montrer et le démontrer. Nous portons cette responsabilité pour assurer l'avenir de la recherche en SHS et pour en garantir l'utilité sociale. C'est par des collaborations accrues avec les acteurs de la société que nous montrerons que la recherche en SHS est indispensable pour mieux comprendre et accompagner un monde en perpétuelle mutation.

La Maison des Sciences de l'Homme de Dijon participe activement à cette démarche. Face à une demande sociale croissante, elle se positionne en interface, en catalyseur et en développeur de liens entre vous, les laboratoires, et vos partenaires. Grâce à des outils et moyens dédiés, la MSH de Dijon est à votre service pour vous aider à développer vos recherches en relation avec les attentes et les besoins de la société. Si de nombreux partenariats existent, leur intérêt social mérite souvent d'être mieux valorisé. La MSH de Dijon s'engage à vos côtés en étant un point d'entrée privilégié, à la fois stratégique et pratique.

Ce mode d'emploi présente et illustre par l'exemple les différents dispositifs et outils que nous pourrions mettre en œuvre pour vous aider. »



CATHERINE GUILLEMIN, PRÉSIDENTE D'UB-FILIALE

« Le développement de la valorisation des recherches dans le domaine des Sciences Humaines Sociales est un phénomène récent et correspond à une évolution profonde des pratiques universitaires. Il constitue un enjeu majeur de l'innovation et entre désormais dans les objectifs de la Stratégie Nationale de la Recherche et de l'Innovation.

L'apport des Sciences Humaines et Sociales à la société étant fondamentale, l'Université de Bourgogne joue un rôle central dans la production de nouvelles connaissances et fait le choix stratégique de définir et mettre en œuvre une politique de valorisation. UB-Filiale (Welience et Synerjinov) vous accompagne pour ouvrir la recherche fondamentale et la pluridisciplinarité à la société et à l'économie afin de créer un écosystème favorable à l'innovation.

Plus qu'un soutien, uB-Filiale est votre outil pour créer ce lien entre le savoir-faire scientifique des laboratoires et les attentes de la société mais vous êtes les principaux acteurs de l'innovation à travers vos idées et vos projets. »

✔ DÉFINITION : QU'EST-CE QUE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE ?

La valorisation de la recherche peut se définir comme l'ensemble des actions et activités qui permettent :

- de mettre à la disposition de la sphère sociale et économique les savoirs, savoir-faire et inventions, techniques, technologiques, issus de la recherche publique ;
- de produire de l'innovation sociale, soit de transformer une notion afin qu'elle soit acceptée et utilisée par un autre milieu que l'université, et ainsi contribuer au progrès social.

✔ OBJECTIFS : POURQUOI VALORISER ?

MISSIONS FONDAMENTALES : parce que la valorisation de la recherche et la diffusion des connaissances sont deux des missions fondamentales de l'Université.

UTILITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIQUE : parce que les conditions de l'innovation et le développement économique de nos territoires sont aussi de la responsabilité des universités, et parce que toutes les disciplines, humanités ou sciences sociales, détiennent un potentiel de valorisation.

IDENTIFICATION & RECONNAISSANCE : parce que cela vous permet de répondre aux attentes de la société et aux missions de l'Université, et de faire connaître et reconnaître vos travaux de recherche et votre laboratoire.

CRITÈRES D'ÉVALUATION AERES : parce que les critères d'évaluation Aeres des unités de recherche sont dorénavant étendus à un nouveau critère «interactions avec l'environnement social, économique et culturel», mis en application dès la campagne d'évaluation 2012-2013. (cf référentiel AERES de mai 2012).

RESSOURCES FINANCIÈRES COMPLÉMENTAIRES : parce que les activités valorisées peuvent procurer des ressources financières complémentaires pour votre laboratoire, et dans certains cas pour vous-même, et permettre le financement ou cofinancement d'allocations de doctorants, et de recrutement de post-doctorants ou de stagiaires. Ces ressources permettent également de faciliter la diffusion académique de vos travaux en finançant votre participation à des manifestations scientifiques nationales et internationales.

MODALITÉS : COMMENT VALORISER ?

La valorisation de vos travaux de recherche et de votre expertise scientifique peut s'envisager de diverses manières :

- **ACTIONS DE DIFFUSION** auprès de la société civile, du grand public : actions de vulgarisation scientifique afin d'éclairer la société sur l'évolution du monde (publications, colloques, séminaires, débats, ...)

- **TRANSFERT DE CONNAISSANCES** via la formation initiale et continue des étudiants, des jeunes chercheurs ou des professionnels ;

- **PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES OU CULTURELS, AUSSI BIEN PUBLICS QUE PRIVÉS** : sous forme de collaborations de recherche, d'expertises scientifiques, de prestations de service réalisées par votre laboratoire, etc ;

- **PROTECTION INTELLECTUELLE** de vos créations (dépôt de brevet, de logiciel), en vue de leur transfert vers le monde socio-économique (accords de licences, ...)

- Grâce à la création d'entreprises issues de votre savoir-faire et de vos travaux de recherche.

Le brevet est un outil juridique qui permet de protéger vos inventions et de faciliter ainsi leur diffusion et leur exploitation en toute sécurité, sous réserve qu'elles soient nouvelles, inventives et susceptibles d'application industrielle. Ainsi, un outil de cartographie permettant de géolocaliser des équipements et d'établir des zones d'accessibilité entre les bassins de population et ces équipements, réalisé par un laboratoire du grand campus a été breveté et fait aujourd'hui l'objet d'une exploitation active par différents organismes publics et privés au niveau national.

DES COLLABORATIONS AUX FORMES MULTIPLES :

La valorisation de la recherche en SHS se développe notamment via la création de collaborations avec les acteurs du monde socio-économique. Ces partenariats peuvent être initiés avec des interlocuteurs de toute nature et peuvent prendre des formes diverses dont voici quelques exemples :

✔ DES SAVOIR-FAIRE UNIVERSITAIRES AU SERVICE D'UNE ASSOCIATION

Un laboratoire a développé une méthode originale d'enquête adaptée à un public spécifique. Une association souhaite bénéficier de ce savoir-faire à l'occasion d'une enquête pour étudier la perception d'une thématique auprès du grand public. Elle souhaite ensuite pouvoir analyser elle-même les résultats.

Une équipe de chercheurs en sociologie, assistée par l'équipe Valorisation SHS, s'est mobilisée pour répondre à la demande de l'association et propose au partenaire un projet de prestation et une estimation de coût. Le projet est encadré par un **contrat de prestation de service**.

Un contrat de prestation de service fait appel à un savoir-faire existant et maîtrisé du laboratoire, qui n'est pas accessible sur le marché. La prestation, réalisée sur une demande précise du partenaire, n'implique pas de démarche créative de la part du laboratoire. Cette prestation implique une obligation de résultat.

✔ LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES

Un organisme public a sollicité une équipe de recherche du grand campus pour l'assister dans ses réflexions autour de la mise en place d'éco-quartiers. Cette collaboration a abouti à la réalisation et à l'édition d'un guide d'aide à la décision à destination des élus locaux confrontés à ce type de questionnements.

Les universités détiennent des connaissances et savoir-faire précieux qu'elles peuvent mettre au service des décideurs publics. Ces collaborations répondent à une demande forte des collectivités territoriales et organismes nationaux. Elles permettent aux SHS de participer pleinement au développement socio-économique de leur territoire. Au-delà, les résultats produits peuvent également trouver des applications nationales et servir plus largement à la conduite des politiques publiques sur des enjeux sociétaux majeurs.



✔ SOUTENIR UNE PME DANS SA DÉMARCHE D'INNOVATION

La **Prestation Technologique Réseau (PTR)** est une aide aux PME qui leur permet de bénéficier d'un conseil expert. Le prestataire extérieur, qui peut être un chercheur, intervient pour réaliser une étude de faisabilité, améliorer le niveau de performance de l'entreprise, fournir des informations scientifiques ou techniques.

Une PME souhaite développer ses capacités d'innovation et trouver des idées nouvelles en matière d'aménagement urbain. Un projet d'étude est élaboré afin d'étudier les possibilités offertes de concilier la spécificité des ambiances urbaines nocturnes avec la préservation du patrimoine culturel. Cette étude de douze mois fait l'objet d'un cofinancement dans le cadre du dispositif **Prestation Technologique Réseau (PTR)**.

Un contrat prévoyant les différentes modalités de l'étude est établi. L'étude est encadrée par un laboratoire de l'Université et réalisée principalement par un post-doctorant.

✔ ELABORATION ET RÉALISATION D'UN PROJET DE RECHERCHE AVEC UNE SOCIÉTÉ

Un projet de recherche est envisagé avec une société dans le domaine du e-learning autour de deux axes : communication (autour des usages), informatique (application aux terminaux mobiles). Deux laboratoires de l'Université s'associent afin d'apporter une réponse complète. Les travaux de recherche sont principalement réalisés par deux doctorants financés par la société, dans le cadre du dispositif **CIFRE** (formation par la recherche appliquée). L'étude est encadrée par deux contrats de **collaboration de recherche**, qui précisent le déroulement de l'étude et fixent les droits et obligations de chacun.

Le dispositif **CIFRE** a pour objet de soutenir financièrement une structure privée ou publique qui embauche pendant 3 ans un doctorant pour lui confier une mission de recherche qui servira de support à la préparation d'une thèse de doctorat.

Une **collaboration de recherche** est un partenariat qui réunit une problématique de recherche du laboratoire et une recherche de nouvelles voies pour le partenaire. Elle implique une création de connaissances.





La société finance intégralement l'étude et bénéficiera d'importantes déductions fiscales grâce au **crédit impôt recherche**, s'ajoutant aux subventions perçues via le dispositif CIFRE (il existe en effet de nombreux dispositifs d'aide aux entreprises qui souhaitent réaliser des opérations de recherche, notamment en partenariat avec les universités).

Le Crédit impôt recherche est un dispositif qui permet à toute entreprise qui entreprend une opération de recherche, et notamment en collaboration avec une université, de bénéficier de déductions fiscales ou de crédit d'impôt.



LE DÉPARTEMENT « EXPERTISE ET CONSULTANCE »



Parallèlement à ces actions, l'Université de Bourgogne et sa filiale Welience ont créé un Département « Expertise et Consultance », qui permet aux personnels titulaires de l'uB de réaliser des prestations purement intellectuelles de type conseil, en complément du service normal effectué pour le compte de l'uB. Les sommes issues des prestations sont réparties entre l'expert, son laboratoire de rattachement, Welience et les services centraux de l'Université. Voici quelques exemples de ces prestations :

✔ EXPERTISE ET CONSEIL À UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

L'uB a été sollicitée par une collectivité territoriale qui réalise la cartographie d'un parc forestier. La collectivité entend diffuser les cartes et photographies réalisées, ce qui soulève des questions juridiques relatives aux droits d'auteur et à l'utilisation qui peut être faite de ces documents.

Le partenaire souhaite faire appel à un chercheur pour une **mission d'expertise et de conseil** sur ce point précis (démarches légales, risques, etc.). Après avoir défini l'objet de l'expertise et négocié le prix forfaitaire, un **contrat d'expertise** a été signé.

Le **contrat d'expertise** vient encadrer une prestation de type conseil purement intellectuel, qui n'engage pas les moyens du laboratoire et n'implique pas la réalisation de travaux de recherche. La convention prévoit la rémunération de l'expert, le champ précis de l'expertise, et toute autre disposition permettant d'encadrer le travail qui sera réalisé.



Une entreprise connaît des difficultés dans la gestion de ses ressources humaines. Elle fait appel à un expert universitaire qui réalise un état de l'art des techniques modernes de management et propose des préconisations adaptées à la situation concrète de l'entreprise. Cette expertise sera réalisée dans le cadre du dispositif de **diagnostic** de Welience.

Le **dispositif Diagnostic de Welience** permet à un enseignant-chercheur de l'Université d'apporter à une entreprise un éclairage sur son domaine d'expertise, afin de permettre une évolution de l'entreprise. Il s'agit de donner à l'entreprise des pistes d'innovation lorsque son besoin n'est pas encore identifié. L'expert mobilisé intervient pour un diagnostic sur une durée de 4 à 5 jours. Le diagnostic peut être une première étape avant une action plus ciblée (PCT, PTR, collaboration de recherche, ...).

Ce dispositif est intégralement financé par l'Etat.

Une entreprise bourguignonne souhaite bénéficier de l'avis d'un scientifique dans la perspective de création d'un centre d'interprétation du patrimoine. Le chercheur sollicité mènera cette mission pendant 2 jours, dont 1 journée au sein de l'entreprise, dans le cadre du dispositif **Prestation de Conseil Technologique**.

La **Prestation de Conseil Technologique** permet à une entreprise bourguignonne de bénéficier de l'avis d'un expert, qui a pour rôle d'analyser la problématique précise que lui soumet l'entreprise en vue de dégager des pistes ou recommandations d'actions.

Le coût de l'analyse est entièrement pris en charge par l'Etat.

Dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise, une équipe de recherche développe des outils et méthodologies complexes, ainsi qu'un logiciel. Une doctorante impliquée dans cette démarche projette de créer sa propre entreprise afin de proposer au plus grand nombre les outils développés. Elle est accompagnée dans ses démarches par l'équipe Valorisation SHS, vers une phase de **maturation**, puis au sein de **l'incubateur** régional qui l'aidera à consolider son projet de création d'entreprise.

Le fonds de maturation est destiné à valider la faisabilité d'un projet innovant issu d'un laboratoire de recherche. Il a pour objectif de valider la faisabilité économique du projet et de développer le produit, procédé..., en vue d'une mise sur le marché.

Lors de la création, une convention est signée entre l'Université et la nouvelle société. Elle prévoit des retours financiers vers le laboratoire et l'Université, proportionnels aux ventes réalisées.

Aujourd'hui, après cinq ans d'existence, cette société édite des solutions logicielles innovantes et se porte bien. Elle compte en particulier une équipe de R&D composée de docteurs issus de différentes disciplines SHS.

La création d'entreprise est un outil majeur d'insertion des innovations dans la société. Ainsi, une idée nouvelle, le développement d'un savoir-faire ou d'un procédé original peut aboutir à la création d'une entreprise issue de la recherche en Sciences Humaines et Sociales. L'accompagnement par un incubateur permet de valider la faisabilité de la création d'entreprise et de former le porteur aux différentes facettes de ce projet entrepreneurial.



Quelques-unes des questions les plus fréquemment posées en matière de valorisation de la recherche :



✓ PAR QUI ET COMMENT LES CONTRATS DE VALORISATION SONT-ILS GÉRÉS ?

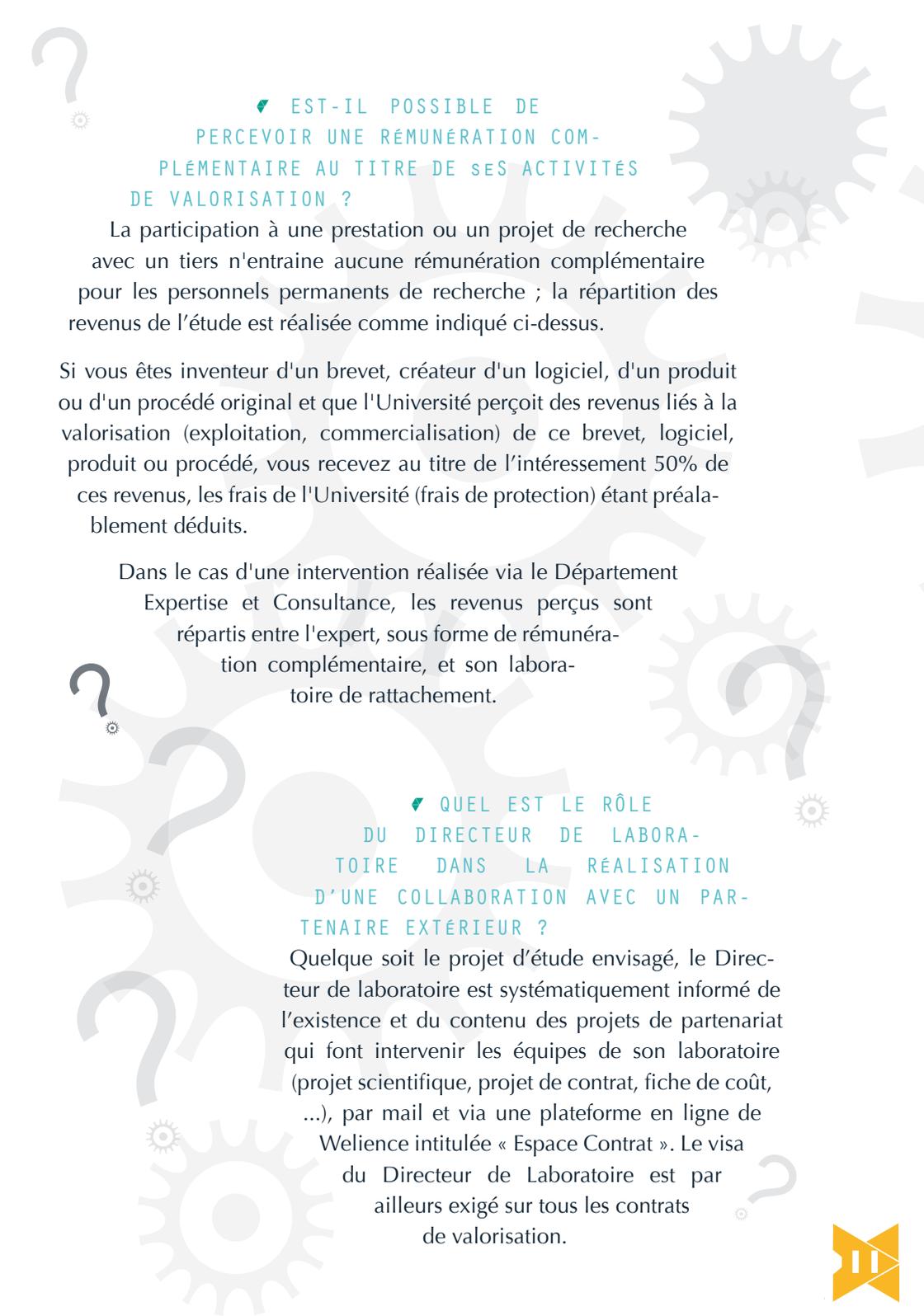
Welience et uB-Filiale sont liées par une convention cadre, par laquelle l'Université confie à sa filiale la gestion administrative, juridique et financière des contrats de valorisation. Concernant les aspects financiers, et à l'exception du Département Expertise qui obéit à des règles particulières, les sommes perçues par Welience en tant que gestionnaire d'un contrat sont pour partie reversées au(x) laboratoire(s) de recherche qui réalise(nt) l'étude, et pour partie conservées par Welience et à disposition du responsable scientifique pour les besoins de fonctionnement de l'étude (ces sommes restant disponibles pendant la durée du contrat et 2 ans suivant son échéance).

✓ COMMENT ÉVALUER LE COÛT D'UN PROJET DE RECHERCHE ?

Pour chaque projet de recherche, une « fiche de coût » est établie par l'équipe de recherche avec l'aide de Welience. Cette fiche de coût permet de prendre en compte l'ensemble des dépenses attachées à l'opération envisagée (encadrement scientifique, environnement, recrutements, achats ou déplacement,...). L'utilisation d'une fiche de coût facilite l'estimation au plus juste du montant total de l'étude et garantit par ailleurs le respect des obligations légales qui encadrent les activités de valorisation.

✓ EST-IL POSSIBLE DE RECRUTER DU PERSONNEL LE TEMPS D'UNE ÉTUDE ?

En tant que structure de droit privé, Welience a la possibilité de recruter, le temps d'une étude, le personnel dont vous avez besoin pour mener à bien vos collaborations de recherche ou prestations : ingénieurs, stagiaires, techniciens, doctorants ou post-doctorants...



EST-IL POSSIBLE DE PERCEVOIR UNE RÉMUNÉRATION COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DE SES ACTIVITÉS DE VALORISATION ?

La participation à une prestation ou un projet de recherche avec un tiers n'entraîne aucune rémunération complémentaire pour les personnels permanents de recherche ; la répartition des revenus de l'étude est réalisée comme indiqué ci-dessus.

Si vous êtes inventeur d'un brevet, créateur d'un logiciel, d'un produit ou d'un procédé original et que l'Université perçoit des revenus liés à la valorisation (exploitation, commercialisation) de ce brevet, logiciel, produit ou procédé, vous recevez au titre de l'intéressement 50% de ces revenus, les frais de l'Université (frais de protection) étant préalablement déduits.

Dans le cas d'une intervention réalisée via le Département Expertise et Consultance, les revenus perçus sont répartis entre l'expert, sous forme de rémunération complémentaire, et son laboratoire de rattachement.

QUEL EST LE RÔLE DU DIRECTEUR DE LABORATOIRE DANS LA RÉALISATION D'UNE COLLABORATION AVEC UN PARTENAIRE EXTÉRIEUR ?

Quelque soit le projet d'étude envisagé, le Directeur de laboratoire est systématiquement informé de l'existence et du contenu des projets de partenariat qui font intervenir les équipes de son laboratoire (projet scientifique, projet de contrat, fiche de coût, ...), par mail et via une plateforme en ligne de Welience intitulée « Espace Contrat ». Le visa du Directeur de Laboratoire est par ailleurs exigé sur tous les contrats de valorisation.



WELIENCE :

L'Université de Bourgogne a créé en 2008 une filiale dédiée à la valorisation des activités de recherche des chercheurs du grand campus. L'« uB-Filiale », qui communique sous sa marque déposée « Welience », est conçue et organisée comme un véritable outil de l'Université au service de la recherche et assure notamment, en étroite concertation avec la Cellule de Valorisation de la recherche de l'Université, la promotion de vos compétences et la gestion administrative et financière des partenariats que vous souhaitez élaborer.

En savoir plus :
www.welience.com
www.synerjinov.com

La MAISON des SCIENCES de l'HOMME de Dijon :

Centre de recherche à caractère fédératif et Unité Mixte de Service et de Recherche (USR uB-CNRS 3516), apporte un soutien administratif et technique aux chercheurs et doctorants SHS du grand campus dijonnais. Elle structure et impulse des recherches interdisciplinaires en SHS autour d'axes thématiques fédérateurs. La MSH de Dijon joue un rôle de catalyseur et d'interface pour contribuer au développement d'une recherche en SHS ouverte sur la société, et actrice à part entière du développement économique et de l'attractivité du territoire. C'est à cet effet que la MSH de Dijon dispose d'une cellule « Valorisation de la recherche en SHS », au service de la communauté scientifique en SHS et en lien avec les acteurs socio-culturels et économiques.

En savoir plus :

<http://msh-dijon.u-bourgogne.fr>



Vous avez une idée, un projet, vous souhaitez promouvoir vos compétences vers le monde socio-économique, ou simplement obtenir des informations ?

Contactez nous !

Vos contacts privilégiés :

- ✔ Sabine PALMER : Chargée de valorisation SHS (MSH)
- ✔ Julien BILLET : Chargé de développement SHS (Welience)
- ✔ Aurélie COQBLIN : Chargée de maturation (Welience/Synerjinov)

Cette équipe s'appuie sur l'expertise d'Olivier GALIBERT, enseignant-chercheur, chargé de mission Valorisation au sein de la MSH.

L'Equipe Valorisation de la recherche en SHS se compose de représentants de la cellule valorisation de l'Université, de Welience et Synerjinov ainsi que de la MSH. Ces experts travaillent de concert et sont à votre disposition pour vous aider dans toutes vos démarches de valorisation de la recherche.





VALORISATION-SHS@U-BOURGOGNE.FR

TÉL : 03 80 39 91 24

EN SAVOIR PLUS :

CONSULTEZ LES PAGES INTERNET DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE :

Rubrique
Recherche

Ressources

Outils de la
valorisation